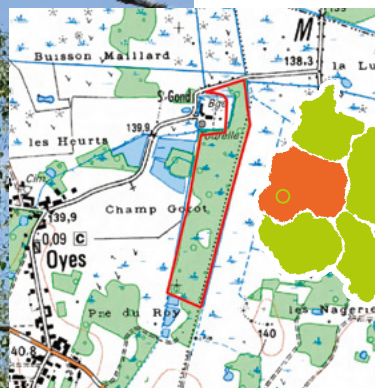


Gestion D'UN MARAIS PAR PÂTURAGE



Points phares

Conservation des espèces patrimoniales

Préservation des habitats remarquables

CHIFFRES CLÉS

22

HABITATS
dont 17 remarquables

11

ESPÈCES
végétales patrimoniales

6

VACHES
en pâturage

1,75

km
de clôture fixe posée

10,5

ha
ENTRETENUS

SITE D'INTERVENTION

Le Petit marais de Oyes est situé au cœur des célèbres marais de Saint-Gond, vaste zone humide et tourbeuse qui s'étend sur quelques 1700 hectares dans la vallée du Petit Morin. Ils forment une **mosaïque de milieux naturels remarquables** : tourbières alcalines, mares, prairies humides, forêts alluviales, prairies mésophiles.

Pendant longtemps, ce marais a fait l'objet d'une exploitation de tourbe et a été entretenu par de la fauche et du pâturage extensif. Mais **suite à l'arrêt des pratiques agro-pastorales et à la baisse du niveau de la nappe** due aux drainages et prélèvements d'eau, arbres et arbustes se sont progressivement développés.

QUEL CONSTAT ?

Fermeture du milieu suite à la colonisation par les saules entraînant la disparition des milieux ouverts et des espèces inféodées aux zones humides.

LE CONTEXTE

Fin des années 1990, remise en place d'un pâturage avec un troupeau de Highlands Cattle par le CEN Champagne-Ardenne. En raison des difficultés techniques et de la volonté de soutenir la filière d'élevage, le CEN choisit de faire appel à un éleveur local.

- **Nom du site** Petit marais
- **Localisation** Oyes, Marne, Grand Est
- **Propriétaire** Commune
- **Gestionnaire** Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
- **Superficie du site** 12,3 ha
- **Type de milieu** Tourbières
- **Type d'opération** Gestion
- **Date de réalisation des travaux**
- **Site Natura 2000** Site n°38 Marais de Saint-Gond

Enjeux

+ Conservation des espèces patrimoniales

Parmi les espèces ciblées :

- Pie-grièche écorcheur (*Lanius colluri*)
- Nacré de la sanguisorbe (*Brenthis ino*)
- Orchis des marais (*Orchis palustris*)
- Samole de Valérand (*Samolus valerandi*)

+ Préservation des habitats remarquables

Parmi les habitats naturels à enjeu patrimonial d'intérêt communautaire sont ciblés :

- Pré-tourbeux alcalin à Ecuelle d'eau et Jonc à fleurs obtuses
- Pelouse à Laïche tomenteuse et Lotier maritime



Objectifs

🌀 Pérenniser un entretien des milieux ouverts par pâturage

🌀 Favoriser une mosaïque d'habitats favorables au développement et au maintien de la biodiversité facilitant la réapparition d'oiseaux, d'insectes et de plantes très rares de milieux tourbeux

Actions

Depuis 2008, le CEN Champagne-Ardenne a mis en place un pâturage bovin en partenariat avec un éleveur local afin de maintenir les milieux ouverts.

Équipements

- **Installation d'une clôture fixe** par le CEN Champagne-Ardenne. Remplacement partiel en 2014.
- **Mare d'abreuvement** et apport d'eau par l'éleveur en période de sécheresse.
- **Maintenance des clôtures** assurée par le CEN Champagne-Ardenne.

Mode de pâturage

- **Pâturage** avec un faible chargement à l'année.
- Race présente : **bovin charolais**.
- Durée annuelle : **de mai à septembre** hors période de chasse et hivernale (zone inondée)

• **Convention annuelle précaire** à titre gratuit avec un éleveur local

• **Cahier des charges précis** établi en lien avec l'agriculteur

• **Surveillance du troupeau** et suivi sanitaire assurés par l'éleveur

COÛTS DE RÉALISATION

- 14 €/ml incluant une clôture fixe, des portes fixes et un parc de contention.
- Création d'une mare : 750 € HT



Résultats

Le pâturage a permis de maintenir le milieu ouvert depuis les opérations de restauration de 2006 (arrachage des saules). Les rejets ligneux sont contenus.

On constate une amélioration de l'état de conservation des habitats de bas marais alcalins : apparition d'un pré tourbeux à Jonc noueux (en cours de structuration), riche en espèces patrimoniales (*Orchis des marais*, *Ceanothe de Lachenal*...).



SUIVIS SCIENTIFIQUES

Évaluation de l'état de conservation des habitats (état de santé du marais) par 3 méthodes :

- **Cartographie des habitats** pour comparer l'évolution de la surface des habitats ;
- **Relevés phytosociologiques** pour identifier l'évolution de la composition floristique des habitats ;
- **Suivi des oiseaux paludicoles, des papillons et des orthoptères** pour vérifier leur présence sur le site.



Samole de Valérand : plante très rare présente dans les zones piétinées par les vaches.



Bilan



AVANTAGES

- **Mode de gestion adapté** aux secteurs difficiles d'accès par de l'entretien mécanique et aux grandes surfaces à entretenir.
- **Action sur les rejets** ligneux et les herbacées.
- **Évacuation** des produits de coupes inutile.
- **Coût de l'opération moins élevé** par rapport à un entretien mécanique (fauche ou broyage) si clôture existante.



INCONVÉNIENTS

- **Difficulté de trouver des éleveurs** suite à l'abandon de l'élevage sur le territoire. À noter : des entreprises spécialisées commencent à proposer leurs services.
- **Investissement important** si installation d'une clôture nécessaire.
- **Difficulté d'emmener le troupeau** sur les zones moins appétentes (exemple du Grand marais de Oyes où le parc de pâturage est trop grand).

Points de vigilance

COMPOSITION DU TROUPEAU

- Composition du troupeau **en fonction des qualités de résistance, de docilité, d'adaptation au milieu**. Si le choix est de travailler en partenariat et non en régie, le type de races d'animaux se fera en fonction du cheptel des élevages locaux.

ÉQUIPEMENTS POUR L'ACCUEIL DES ANIMAUX

- Si le site est pâturé dans son ensemble et chaque année, il est conseillé de poser une **clôture fixe avec rangs de fils** (3 niveaux de barbelé) pour bovin.
- Pour les clôtures fixes, privilégier des poteaux en chêne, châtaignier ou acacia, espacés de 2,5 à 3m. Installer un système soutenant la traction dans les angles ou les grands linéaires (assemblage en coin argentin ou « H ») et les portes.
- **Des passe-clôtures** peuvent être posés pour faciliter le passage des usagers du site.
- Il est conseillé d'aménager des **clôtures mobiles électriques pour faire évoluer la surface de pâturage** durant l'année afin d'habituer les animaux à consommer la plupart des végétaux comestibles présents et à ne plus se concentrer uniquement sur les espèces les plus appétentes.
- Mettre en place un **parc de contention** pour améliorer les conditions de sécurité ou pour isoler un animal.
- **Prévoir un accès à l'eau** : abreuvoirs avec une citerne d'eau ou création de mares.



Préconisations

- En régie : **formation du personnel** nécessaire pour gérer le troupeau.
- En mode partenarial : mise en place d'une **convention annuelle avec un éleveur ou un prestataire** avec un cahier des charges détaillé.
- **Définition d'un calendrier et d'une pression de pâturage** en fonction des habitats et des usages de chaque parcelle.
- **Concevoir un itinéraire technique** : programmer et suivre les pratiques en lien avec les besoins du troupeau, le cycle annuel des plantes et les évolutions annuelles de la végétation.
- **Prévoir l'entretien** des clôtures régulièrement.
- Il est important de **coupler le pâturage avec des opérations de broyage/fauche** afin de limiter les refus de pâturage.
- Le nombre de bêtes et la durée du pâturage varieront en fonction du type de gestion choisi

	NOMBRE DE BÊTES	DURÉE DE PÂTURAGE
RESTAURATION	+	-
ENTRETIEN	-	+



- Un équilibre à trouver pour **éviter le surpâturage et le boisement du marais** tout en tenant compte des contraintes des éleveurs.

RÈGLEMENT SANITAIRE

- Si vous possédez votre propre troupeau, il doit être déclaré au registre sanitaire.
- Le **traitement anti-parasitaire** doit être administré avant l'entrée du troupeau sur le site ou après sa sortie.

PERSPECTIVES



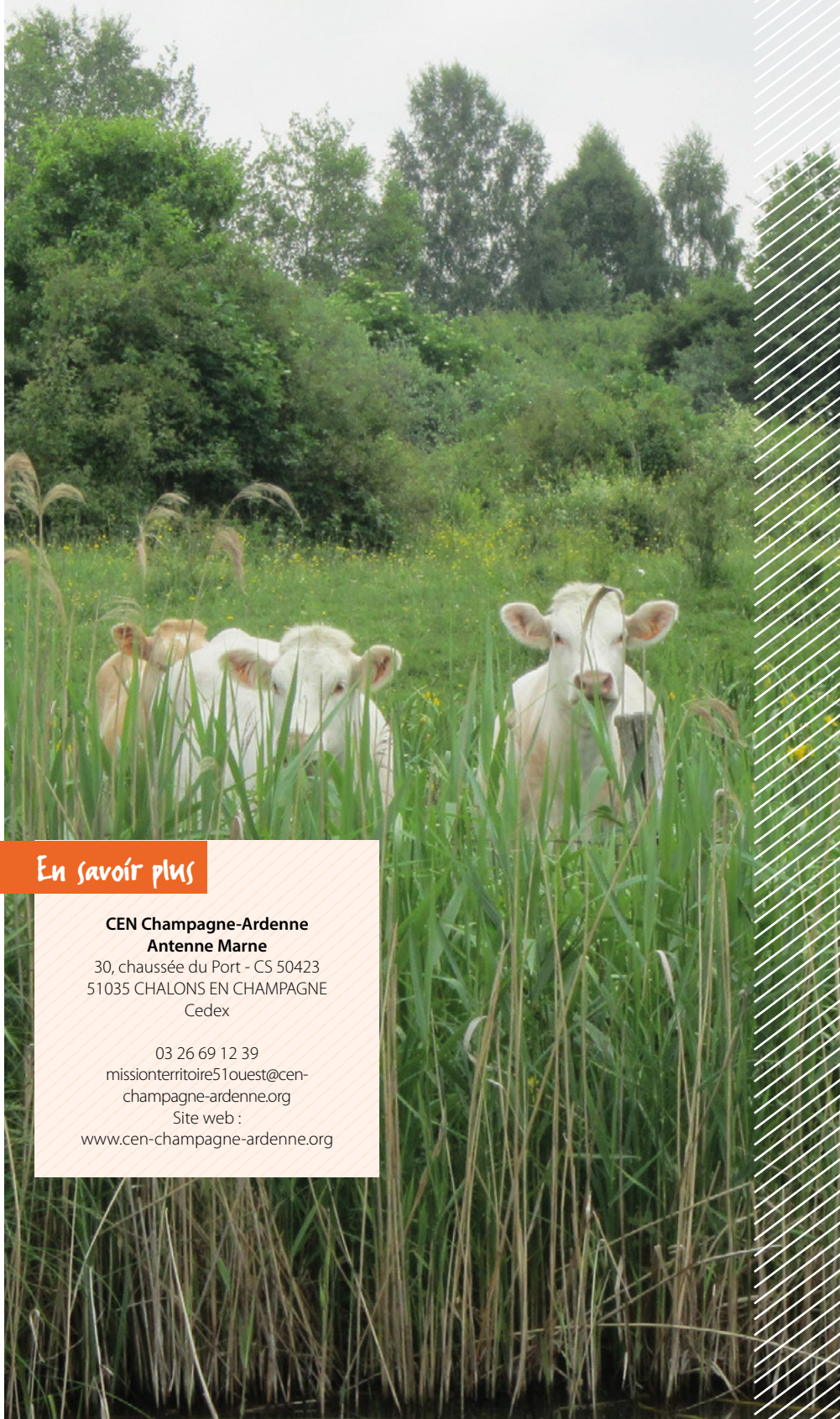
Poursuivre le pâturage et compléter par de la fauche/broyage de la végétation et du débroussaillage des ligneux.



Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne est une association loi 1901, agréée par l'État et la Région, dont l'objectif est la **préservation des milieux naturels remarquables**. Depuis près de 30 ans, il agit au plus près des territoires en partenariat avec les élus, les usagers ainsi que les propriétaires. A l'échelle des 4 départements, il **gère, dans un cadre partenarial, plus de 4 000 hectares de forêts, de pelouses, de marais, d'étangs, de prairies et d'habitats à chauves-souris, répartis sur plus de 230 sites**. Il intervient dans la gestion de 11 réserves naturelles nationales ou régionales et sur 39 sites Natura 2000.

Ses missions fondamentales sont :

- la connaissance,
- la protection,
- la gestion,
- la valorisation des espaces naturels,
- l'accompagnement des politiques publiques.



En savoir plus

CEN Champagne-Ardenne Antenne Marne

30, chaussée du Port - CS 50423
51035 CHALONS EN CHAMPAGNE
Cedex

03 26 69 12 39
missionterritoire51ouest@cen-
champagne-ardenne.org
Site web :
www.cen-champagne-ardenne.org

Gestionnaire



Propriétaire du site



Partenaires financiers :



Le programme 2019 travaux, étude et communication AESN est cofinancé par l'Union européenne.

Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
Conception graphique : L'Atelier PAM
Crédits photos : P. Bourguignon
(Déclic Éditions), CEN Champagne-Ardenne
Impression : Félix (1000 exemplaires)
Décembre 2019

Voir les autres fiches retours d'expériences en ligne
www.cen-champagne-ardenne.org